

Options non connectées (à remplir si options choisies) Contrat d'assistance aux personnes isolées

Entre :

L'association **SUD ISÈRE TÉLÉALARME** dont le siège est fixé au Chemin Robespierre,
N° 30 village d'entreprises, 38100 GRENOBLE
ci-après dénommée "**l'association**"

Et :

M

Demeurant à

Ci-après dénommé "**l'abonné**"

ARTICLE 1 : MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DE L'ABONNÉ

■ **Mini-coffre à code pour les clés**

Ce dispositif placé à l'extérieur du logement au niveau de la porte d'entrée permet aux pompiers ou aux intervenants d'accéder rapidement à la clé de l'habitation. Cette consigne de clés ne se substitue pas aux intervenants.

L'abonné est propriétaire de l'appareil.

L'association s'engage à fournir le matériel.

La mise en place de ce boîtier nécessite le cas échéant l'autorisation écrite du bailleur ou du syndic de l'abonné.

L'installation et la première programmation du boîtier peuvent être réalisées au domicile de l'abonné par un technicien mandaté par l'association ou le prestataire technique selon les conditions tarifaires en vigueur indiquées à l'article 2.

La mise en service sera effective au plus tard 48 heures ouvrées après le passage du technicien.

Dans le cadre d'une copropriété, lors du passage du technicien, l'abonné reconnaît avoir effectué les démarches nécessaires auprès de son syndic et avoir obtenu l'autorisation d'installation du boîtier.

L'abonné a la possibilité d'assurer lui-même l'installation et la programmation du boîtier.

Dans ce cas l'abonné s'engage à communiquer par écrit à l'association l'emplacement du boîtier et le code.

L'association ne saurait être tenue pour responsable d'un dysfonctionnement de la procédure résultant de renseignements inexacts.

Afin de maintenir le dispositif opérationnel, l'abonné s'engage à ne pas déplacer, ni changer le code du boîtier de clés sans en avvertir l'association.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou effraction du boîtier de clés et de son contenu.

Le dépannage, la reprogrammation et la dépose du boîtier ne sont pas compris dans le cadre de cette option.

Dans le cas d'un vice caché ou d'un dysfonctionnement lié au matériel, le dépannage sera assuré sous forme d'un échange standard du boîtier sous couvert d'acceptation par le fournisseur.

■ **Balises lumineuses**

Les chutes survenant au domicile des personnes âgées représentent un problème de santé publique en raison de leur fréquence et de leur gravité. Elles surviennent plus fréquemment la nuit sur le parcours lit-toilettes.

Les balises lumineuses constituées de détecteurs de présence, permettent de guider la personne en sécurisant ses déplacements nocturnes. Ainsi les risques de chutes sont limités.

Les balises fonctionnent sur pile, elles se déclenchent sur le passage et s'éteignent grâce à une temporisation.

L'abonné est propriétaire de la balise.

L'association s'engage à fournir le matériel et les piles nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

L'installation de la balise peut être réalisée au domicile de l'abonné par un technicien mandaté par l'association ou le prestataire technique, selon les conditions tarifaires en vigueur indiquées à l'article 2.

L'abonné a la possibilité d'assurer lui-même l'installation.

Afin de maintenir le dispositif opérationnel, l'abonné s'engage à remplacer lui-même les piles, suivant les préconisations du constructeur.

Le dépannage et la dépose des balises ne sont pas compris dans le cadre de cette option.

Dans le cas d'un vice caché ou d'un dysfonctionnement lié au matériel, le dépannage sera assuré sous forme d'un échange standard de la balise.

ARTICLE 2 : REDEVANCE

Ces dispositifs sont proposés à la vente. Le tarif comprend la fourniture du matériel et la livraison.

L'installation, par un technicien, de l'option choisie est proposée au tarif de 25 € HT soit 30 € TTC, dans le cadre de l'installation de la Téléalarme.

Si l'option est demandée en cours d'abonnement, l'installation sera facturée 41.72 € HT soit 50 € TTC.

■ **Mini-coffre à code pour les clés**

- Le mini-coffre à clé standard, dimension intérieure : 56 x 101 x 15 mm est proposé au tarif de 70 € HT soit **84 € TTC.**
- Le mini-coffre à clé grand format, dimension intérieure : 56 x 101 x 23mm est proposé au tarif de 81,66 € HT soit **98 € TTC.**
- Le mini-coffre à clé cadenas, dimension intérieure : 56 x 86 x 23mm est proposé au tarif de 70,83 € HT soit **85 € TTC.**

■ **Balises lumineuses**

Les balises sont proposées au tarif de 16,58 € HT soit **19,90 € TTC l'unité.**

Pour des raisons techniques et administratives, le règlement par prélèvement automatique est privilégié. Les sommes sont prélevées mensuellement à terme échu et de façon automatique sur le compte bancaire, postal ou d'épargne de l'abonné. Aussi, il appartient à l'abonné d'informer l'association, par écrit, de toute modification de domiciliation bancaire.

D'autres modes de paiement peuvent être envisagés sur demande de l'abonné.

ARTICLE 3 : DIVERS

Ces articles viennent en complément du contrat principal.

Fait :

À

le

L'abonné ou son mandataire,

Pour l'association

ASS. SUD ISERE TELEALARME
CHEMIN ROBESPIERRE
VILLAGE D'ENTREPRISES
38100 GRENOBLE
04 76 29 48 12
TELEASSISTANCE-SUDISERE.FR